



Défaillances d'entreprises : le pire est à venir

Les chiffres des défaillances d'entreprises confirment l'alerte lancée par le Cerf : à fin avril, elles enregistraient une hausse de 9,9% sur un an*, soit 52 899 défaillances, un plan social de plus de 280 000 emplois. Tous les indicateurs laissent prévoir la poursuite de cette dégradation dans l'année à venir.

Dans un contexte de très forte hausse des défaillances, qui trouve son origine dans des causes structurelles (sous-financement des TPE), qu'il faut corriger, et conjoncturelles (resserrement du crédit, inflation importée), qu'il faut amortir, ce sont des mesures d'extrême urgence que doit prendre rapidement le Gouvernement pour sauvegarder des acteurs essentiels de notre économie. Les premières annonces concernant la TVA sur les carburants sont donc à saluer, mais, pour répondre à l'urgence de la situation, elles doivent déboucher sur une mobilisation nationale pour les TPE.

Le Cerf, seul représentant patronal à se soucier de ce problème majeur, propose donc une série de mesures visant à agir positivement et rapidement sur la trésorerie des entreprises et à augmenter leurs capacités de financement :

- 1 - Baisser le coût du travail, en exonérant comme prévu les charges patronales sur les heures supplémentaires ;
- 2 - rétablir l'abattement de 20% aux adhérents des centres de gestion agréés ;
- 3 - faire régler les indemnités de licenciement des TPE par l'UNEDIC, avec remboursement échelonné ;
- 4 - Améliorer l'accès au crédit en transformant les frais bancaires, prohibitifs et pénalisants, en avance de trésorerie au prix du crédit ;
- 5 - Augmenter le rendement de l'ISF en ramenant des liquidités dans les TPE : lever tous les plafonds sur l'ISF, pour financer les TPE en supprimant les frais de collecte pour l'Etat ;
- 6 - Relancer de toute urgence l'évaluation du transfert des charges pesant sur le travail, vers la consommation, en vue d'une mise en œuvre rapide ;
- 7 - Ramener la Taxe professionnelle à la capacité contributive (sur les dividendes versés !) ;
- 8 - Grande distribution : La seule mesure pouvant lutter contre les défaillances, tout en agissant positivement sur les prix et le pouvoir d'achat consiste en la **suppression du lien d'exclusivité qui lie commercialement les grands réseaux de distribution aux centrales d'achats**. Elle doit être accompagnée d'une meilleure information des consommateurs par la mise à disposition des prix moyens des produits frais par SMS (Conseil de la Concurrence - DGCCRF - Min. Agri.), à l'exemple de ce qui se fait en Italie avec succès ;
- 9 - Réserver une part des marchés publics aux TPE ;
- 10 - Démarrer rapidement les Grands Travaux (Grand Paris, marché euro-méditerranéen...) ;
- 11 - Améliorer la lutte contre les défaillances par une information sur les procédures de prévention et d'accompagnement, systématique et automatique, aux entreprises susceptibles d'être en difficulté, suivant le principe d'une administration de conseil et de service, plutôt que de contrôle et de sanction, laquelle semble particulièrement à l'oeuvre actuellement (car si les mises en recouvrement baissent, il semble que la pression de la DGI sur les entreprises s'accroisse) ;

L'Etat agira pour l'emploi et le pouvoir d'achat en mettant les TPE au centre de son action : d'elles dépendent les ressources de plus de 20 millions de Français.

* Source Euler Hermès

Je vote pour que l'Etat agisse pour les TPE !

Pour voter, retournez ce fax avec vos coordonnées au 01 40 99 93 23
Ou adressez-nous un mail à : etatpourlestpe@lescreateurs.org

Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !

Pour se désinscrire : desinscription-cp@pmetpe.com ou par fax au : 01 40 99 93 23